



Com'Info

OUVERTURE EXAMEN PROFESSIONNEL COMMANDANT PENITENTIAIRE 2025

La **CGT Pénitentiaire** vous informe que l'examen professionnel pour l'accès au grade de Commandant Pénitentiaire au titre de l'année 2025 est ouvert.

Seuls les capitaines pénitentiaires de classe supérieure et ayant au moins 1 année de services effectifs dans le grade, peuvent y prétendre.

Le dossier RAEP, pour l'épreuve orale d'admission, doit être envoyé par voie électronique à : exapro.dap@justice.gouv.fr, pour le **20 décembre 2024 à 23h59, dernier délai**. Celui-ci devra être dûment rempli sous peine d'être refusé.

- Inscriptions :
du 18 novembre au 20 décembre 2024

- Épreuve orale d'admission :
à partir du 10 février 2025

- Publication des résultats :
à partir du 28 février 2025

Le nombre de postes offerts sera défini lors d'un arrêté ultérieur .

Pour rappel, lors de cette période transitoire, soit jusqu'au 31 décembre 2026, l'épreuve orale se fera sur une durée de 15 minutes, contrairement à l'erreur qui figure sur l'arrêté du 13 novembre 2024.